

délégation de leur visite, et lui promet que les questions sou-mises seront prises en sérieuse considération.

—M. Maxime Groulx accepte la position de balayeur, etc. au marché Bonsecours, et en conséquence M. Groulx est réinstallé.

—*Résolu*: Qu'une sous-commission composée de MM. les échevins Lévy, président, Couture, Paquin, Bumbray et Robillard, soit instituée à l'effet de considérer la question de construire les logements privés pour les gardiens dans le marché Bonsecours, dans la partie Est au lieu de la partie Ouest dudit marché, tel qu'antérieurement décidé.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que M. A. Chaussé, inspecteur des Bâtiments, soit prié de bien vouloir examiner l'endroit où doit être construite une glacière par la Compagnie des Abattoirs Harris, locataires dans le marché Bonsecours, avec prière de faire rapport le plus tôt possible, quant à la solidité de cet endroit.

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à faire faire et poser deux auvents à la façade du marché Saint-Laurent, sur le côté de la rue Saint-Laurent.

—Conformément à une résolution adoptée à la dernière séance, le surintendant fait rapport que Mme Veuve Geo. Martineau, ci-devant locataire des étaux 18 et 18a dans le marché Saint-Antoine, s'est déclarée satisfaite du montant à elle payé par M. W. Lamb, le nouveau locataire desdits étaux, en compensation de certaines améliorations faites par feu son mari dans les étaux en question.

Ajournement.

A. LeBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DE POLICE

Compte-rendu de l'assemblée du 22 mars

Sont présents: MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Marchand, Paquin, Wilson et Chaussé.

—M. A. J. Johnson comparait devant la Commission comme représentant de M. Charlie Yep et al., sollicitant l'incorporation pour un club chinois, appelé le "Club Canton" dans le but d'instruire et d'amuser ses membres chinois. Il est

Résolu: Que la question soit référée au président et au surintendant de Police pour faire rapport à la prochaine assemblée.

—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police, déclarant qu'il a suspendu le capitaine de police Loye pour la raison suivante:

Dans une cause, dans laquelle J.-B. Paré, hôtelier au No 1992 rue Sainte-Catherine, était accusé devant la Cour, d'avoir tenu ouvert, après les heures permises, le capitaine Loye a été appelé comme témoin. L'avocat de M. Paré demanda au capitaine de police s'il n'avait jamais reçu de l'argent de l'accusé, pour ne rien dire du fait que sa buvette restait ouverte après les heures. Le capitaine de police en appela à la Cour et refusa de répondre à la question. L'avocat de M. Paré dit alors à la Cour qu'il était en position de prouver que le capitaine, en différents temps, avait accepté des sommes d'argent en considération de son silence, et que cette action était le résultat d'une conspiration par le capitaine de police contre son client, il est

Résolu: D'approuver le surintendant dans cette affaire, et d'attendre la décision de la Cour en cette cause, avant de prendre d'autres procédures.

Etant donné que M. l'échevin Walsh est absent de l'assemblée, la recommandation du surintendant de police, demandant qu'un sous-chef salarié soit nommé, est différée jusqu'à la prochaine assemblée.

La question étant posée au chef pour savoir s'il avait quelqu'un à proposer pour la position, il répond négativement.

—Le rapport de la "Montreal Police Benevolent and Pension Society" au sujet de son établissement et de son maintien est déposé devant la Commission. Il est

Résolu: Que ledit rapport soit référé à la Commission des Finances pour son information.

tion for their visit and promised that the matters referred to would be taken into serious consideration.

Resolved: That M. Maxime Groulx, be reinstated in the position of sweeper at the Bonsecours market.

—*Resolved*: That a sub-committee composed of Ald. Lévy, chairman, Couture, Paquin, Bumbray and Robillard be appointed to consider the question of erecting private lodgings, for the guardians, in Bonsecours market, in the eastern instead of the western part of the building, as formerly decided.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That Mr. A. Chaussé, building inspector, be requested to examine the site where the Harris Abattoirs Co., lessees in Bonsecours market, propose to erect a refrigerator, with instruction to report as soon as possible in regard to the solidity of the proposed foundations.

Resolved: That the superintendent be authorized to have two awnings placed on the front of St. Lawrence market, on the St. Lawrence street side.

—In conformity with a resolution adopted at the last meeting, the superintendent made a report stating that Mrs. Geo. Martineau widow, formerly lessee of stalls 18 and 18a, in St. Antoine market, had stated she was satisfied with the amount paid her by Mr. W. Lamb, the new lessee of same stalls, as a compensation for the improvements made by her late husband in said stalls.

Ajourned.

A. LeBLANC,
Secretary.

POLICE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 22nd of March.

Present: Ald. St. Denis, chairman, Stearns, Marchand, Paquin, Wilson and Chaussé.

—Mr. A. J. Johnson appeared on behalf of Messrs. Charlie Yep et al., urging the granting of an incorporation to a chinese club, called the "Canton Club" for the instruction and amusement of chinese members. It was

Resolved: That the matter be referred to the chairman and to the superintendent of Police to report at next meeting.

—Submitted and read a letter from the superintendent of Police, stating that he had suspended Capt. of Police, Loye for the following reason:

In a case where J. B. Paré, saloon-keeper, at 1992 St. Catherine street, was accused in Court of keeping open after hours, capt. Loye appeared as a witness. Mr. Paré's lawyer asked the police captain whether he had ever received money from the accused for keeping quiet about the saloon being open after hours. The police captain appealed to the court and declined to answer the question. The lawyer of Mr. Paré then told the court he was able to prove that the police captain at different times accepted sums of money in consideration of keeping silent, and this case was the result of conspiracy by the police captain against his client. It was

Resolved: To approve of the superintendent's action in this matter, and to await the decision of the court, in this case before taking further proceedings.

—Owing to Ald. Walsh's absence from the meeting, the recommendation of the superintendent of Police, asking that a sub-chief with a salary be appointed was deferred till the next meeting.

The chief upon being asked, if he had anybody to propose for the position, answered in the negative.

—The report of the Montreal Police Benevolent and Pension Society, concerning its establishment and maintenance, was laid before the Committee. It was

Resolved: That the same be referred to the Finance Committee for their information.